

AVIS

En conformité des articles 13 et 15 de la loi du 13 avril 1984 sur l'administration des communes

**Le Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive
est convoqué pour une séance ordinaire le**

**mardi 27 octobre 2026, à 20h00,
à la salle du Conseil municipal**

ORDRE DU JOUR

1. Communications du bureau du Conseil municipal

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2026

3. Rapports des commissions

- Sociale du 17 septembre 2026 ;
- Bâtiments et logement budget du 21 septembre 2026 ;
- Scolaire budget du 22 septembre 2026 ;
- Culture et loisirs budget du 23 septembre 2026 ;
- Sociale budget du 24 septembre 2026 ;
- Sports du 28 septembre 2026
- Bâtiments et logement du 5 octobre 2026 ;
- Aménagement du 12 octobre 2026 ;
- Finances du 13 octobre 2026.

4. Présentation du budget 2027

- Présentation du budget 2027 ;
- Rapport de la commission des Finances du 13 octobre 2026 ;
- Discussion.

5. Projets de délibération

D26-20 Proposition relative à la modification du règlement du mérite collongeois de la commune de Collonge-Bellerive - *proposé par le Conseil administratif*

D26-21 Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 1'500'000 F, destiné aux phases d'avant-projet, de projet, d'autorisation de construire et d'appel d'offres pour la rénovation et l'agrandissement de l'école de Vésenaz, sise chemin de La-Californie 18-24, parcelle N° 7694, propriété de la commune de Collonge-Bellerive - *proposé par le Conseil administratif*

D26-22 Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 438'000 F, destiné aux phases d'appel d'offres du projet de rénovation et d'aménagement des bâtiments, sis route d'Hermance 140, parcelle N°10198 de la commune de Collonge-Bellerive - *proposé par le Conseil administratif*

6. Projets de résolution

R26-11 Résolution relative à l'adoption du plan directeur communal (PDCom) et du plan directeur des chemins piétons (PDCP) - Adaptation du PDCom 2023 avec une nouvelle stratégie de densification de la zone 5 - *proposé par le Conseil administratif*

R26-12 Pour une fête nationale à la mesure de notre commune – *proposé par Béatrice Leitner-Riat, Christine Morel-Jousson, Anthony Giannasi, Marc Oberson et Jérémy Anselmetti*

7. Projet de motion

M26-10 Pour le rétablissement complet de l'éclairage public sur les routes cantonales – *proposé par Fülöp Schégerin et Stephan Zwettler pour le groupe PLR*

8. Proposition de clore la motion M25-02 « Pour étudier la possibilité de mettre des couverts et des épingles pour vélos aux arrêts de bus de la commune »

9. Proposition de clore la motion M25-06 « Pour une politique numérique moderne pour la Commune de Collonge-Bellerive »

10. Questions au Conseil administratif

11. Communications des membres du Conseil municipal

12. Communications du Conseil administratif

13. Naturalisations à huis clos

Laurent WISLER

Président du Conseil municipal

Extrait du règlement du Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive du 4 février 2025 (LC 16 111) :

Art. 27 Publicité des séances

Les séances du Conseil municipal sont publiques.

Art. 28 Public

¹ Pendant les séances, le public se tient assis aux emplacements réservés à son intention.

² Il garde le silence. Toute marque d'approbation ou de désapprobation lui est interdite.

³ Le président peut rappeler tout perturbateur à l'ordre. En cas de récidive, il peut lui enjoindre de quitter la salle.

⁴ Il est interdit, lors des débats, de filmer, de photographier, de téléphoner ou d'enregistrer.

⁵ Dès que le huis clos est déclaré, le public doit se retirer.

